

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ESSONNE

COMMUNE DE  
SOISY SUR ECOLE  
(91840)

CANTON DE  
MENECY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Laurent LAGARRIGUE, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

Etaient présents : M. Lagarrigue, M. Lefèvre Franck, Mme Ramahefasolo, Mme Le Corre, Mme Géraud, Mme Vautrin, Mme Hérard, M. Ruéllé, M. Calvarro Dominguez, M. Shaffuser.

Absents et excusés : M. Dufour ayant donné pouvoir à M. Calvarro Dominguez, M. Lefèvre Gerald ayant donné pouvoir à Mme Géraud, Mme Cadot ayant donné pouvoir à Mme Ramahefasolo, M. Dujardin ayant donné pouvoir à M. Lagarrigue et M. Besson ayant donné pouvoir à Mme Hérard.

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Mme Le Corre Sophie

### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Sur le rapport de Monsieur Laurent LAGARRIGUE,  
**CONSIDERANT** la nécessité d'apurer certains titres irrécouvrables  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le budget de la Commune,  
**VU** les états des taxes et produits irrécouvrables présentés par Madame la Trésorière de la Ferté-Alais,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à **12 voix pour et 3 abstentions**,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 128.80 € relatifs à des créances datant de 2017.

DIT que cette dépense sera imputée à la nature 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » du budget 2023 de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

ms  
Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint,  
Laurent LAGARRIGUE



DATE DE  
CONVOCATION  
11 Mai 2023

DATE  
D'AFFICHAGE  
23 MAI 2023

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 15

POUVOIRS : 5

OBJET : Admissions en  
non-valeur

Accusé de réception en préfecture  
091-219105996-20230517-2023-18-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2023  
Date de réception préfecture : 30/05/2023